

Le montage d'un projet ANR

—
11 septembre 2025

Alessandra CAVA
Anne-Gaëlle PICART

Service valorisation et appui à la recherche

The ANR logo consists of the lowercase letters 'anr' in a bold, sans-serif font. The 'a' and 'n' are blue, and the 'r' is red. A small registered trademark symbol (®) is located to the upper right of the 'r'.

anr®

Plan de la présentation

- L'Agence nationale de la recherche : ses missions
- Le Plan d'action de l'ANR
- L'appel à projets générique
 - Les différents instruments de financement
 - Les axes de recherche
 - Le calendrier de dépôt
 - Rédiger sa pré-proposition (Étape I)
 - La proposition détaillée (Étape II)
 - La plateforme de dépôt IRIS
 - Quel appui à l'Université Paris Nanterre ?

L'Agence Nationale de la Recherche : ses missions



créée en 2005 pour promouvoir la recherche française sur projets



Financer et promouvoir la recherche, l'innovation et le transfert des technologies



Financer et promouvoir les partenariats publics - privés



Soutenir l'excellence scientifique



Renforcer les coopérations scientifiques internationales



Gérer les programmes d'investissement de l'État dans le champ de l'ESR

Le Plan d'action de l'ANR : AAP générique et AAP spécifiques

Recherche et innovation

AAP générique

Construction de l'Espace Européen de la Recherche et attractivité internationale de la France

Tremplin-ERC

MRSEI, J-MRSEI
SRSEI

Access-ERC
Percée JCJC

Projets spécifiques

Impact économique de la recherche et compétitivité

LabCom

Chaires industrielles, Instituts Carnot

Astrid et Astrid Maturation

AAP spécifiques

Flash

Challenges

Saps

L'appel à projets générique

AAP générique

Recherche collaborative

Recherche individuelle

Recherche mono-équipe

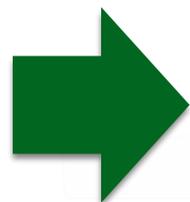
PRC

Entreprises
PRCE

International
PRCI

Jeune chercheur
jeune chercheuse
JCJC

PRME



Bien choisir son instrument de financement

Les instruments de financement de l'AAPG :

L'instrument Projet de Recherche Collaborative (PRC)

Principal instrument de financement de l'ANR

Toutes les formes de projet de recherche pluri-partenaires autres que PRCI et PRCE

Pour qui ?

- Au moins **deux partenaires** - dont au moins un établissement participant au service public de la recherche
- Participation de **partenaires étrangers possible sur fonds propres**

Quels objectifs ?

- **Originalité et excellence scientifique**
- **Qualité du consortium** : Forte **synergie** entre plusieurs compétences impliquées (objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats)
- Faciliter l'**interdisciplinarité**

Les instruments de financement de l'AAPG : **Projet de recherche collaborative - Entreprise (PRCE)**

Pour qui ?

- Au moins **un établissement participant au service public de la recherche** et au moins **une société commerciale conduisant des travaux de R&D en France**.
- Peut impliquer d'autres catégories de partenaire : association, fondation, collectivité, établissement hospitalier, etc.

Quels objectifs ?

- Excellence scientifique et innovation socio-économique
- Résultats de recherche profitables aux deux parties
- Une réelle coopération de recherche public/privé



En étape I, les projets PRCE sont concernés uniquement par un enregistrement d'intention de dépôt.

Les instruments de financement de l'AAPG : Projet de Recherche Collaborative - International (PRCI)

Pour qui ?

- **Accords bilatéraux** qui sont établis entre au moins un établissement participant au service public de la recherche et au moins **un partenaire étranger éligible au financement d'une agence de financement étrangère qui a signé un accord bilatéral avec l'ANR (vérifier la liste des pays 2026)**

Quels objectifs ?

- Forte **synergie** entre les partenaires déposant le projet
- **Complémentarité** des contributions scientifiques de chaque pays
- Identification d'un coordinateur ou coordinatrice scientifique, pour la partie française et pour la partie étrangère du projet

Selon les cas :

- Accélérer et développer les collaborations des équipes françaises avec les meilleures équipes internationales
- Promouvoir des partenariats avec les pays émergents
- Faire émerger des équipes transnationales d'excellence : **Nouveau dispositif J-MRSEI**



En étape I, les PRCI sont concernés uniquement par un enregistrement d'intention de dépôt.

Les instruments de financement de l'AAPG : Jeune Chercheur - Jeune Chercheuse (JCJC)

Pour qui ?

- Chercheur.es ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans et en poste depuis moins de 5 ans (dérogations en cas d'enfant, de congé parental, de maladie...)
- Ayant un **contrat qui couvre toute la durée du projet** (salaire non financé)

Quels objectifs ?

- Approches novatrices et originales
- Acquisition d'autonomie scientifique
- Développement d'une thématique de recherche personnelle
- Prise de responsabilité du jeune chercheur ou de la jeune chercheuse et développement de son équipe (tremplin vers ERC : **nouveau dispositif Percée JCJC**)



Financement de la seule équipe du JCJC (un seul bénéficiaire). Partenaires bienvenus, mais non financés

Nouveau : financement forfaitaire

Les instruments de financement de l'AAPG : Projet de recherche mono-équipe (PRME)

Pour qui ?

- **Une seule équipe** issue d'un établissement, constituée et pérenne
- **Forte implication** du coordinateur ou de la coordinatrice, a minima 40% ETPR

Quels objectifs ?

- Ambitieux et caractère novateur
- Qualité et expertise de l'équipe

Nouveau : financement forfaitaire

Les axes de recherche de l'AAPG 2026

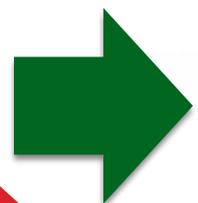
L'AAPG est structuré autour de 57 axes de recherche, chaque axe dispose d'un comité d'évaluation scientifique spécifique.

38 axes de recherche sont présentés au sein de 7 domaines disciplinaires :

- Sciences de l'environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'ingénierie (7 axes)
- Sciences de la vie (11 axes)
- Sciences humaines et sociales (7 axes)
- Sciences du numérique (6 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique subatomique, sciences de l'Univers et sciences de la Terre (2 axes)

19 axes de recherche correspondent à des enjeux transversaux :

- Science de la durabilité (1 axe)
- Transformation numérique (3 axes)
- One Health (Une seule santé) (3 axes)
- Transition écologique et environnementale (3 axes)
- Transformation énergétique (2 axes)
- Transitions technologiques (4 axes)
- Transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)



Bien choisir son axe de recherche

Les priorités stratégiques de l'AAPG 2026

L'AAPG intègre également des priorités stratégiques :

- L'intelligence artificielle
- Sciences Humaines et Sociales aux interfaces
- Les technologies quantiques
- Troubles du neurodéveloppement
- Preuves de concept thérapeutiques dans les maladies rares
- Les mathématiques
- Exploitation des données produites par les Infrastructures de recherche et les Organismes scientifiques internationales
- **Nouveauté : Santé mentale**

Le calendrier de dépôt

- Un calendrier unique
- Soumission en deux étapes (sauf pour les PRCI et PRCE)

Étape I

Juillet 2025 : publication du Plan d'action 2026 et de l'AAPG 2026

Début septembre 2025 : publication du Guide de l'AAPG 2026, de la trame de rédaction et du modèle d'attestation PRME ; publication des annexes PRCI ; ouverture d'IRIS pour le dépôt des projets JCJC, PRME, PRC et l'enregistrement des projets PRCE et PRCI (modalité « ANR lead Agency » et « Hors modalité Lead Agency »)

14 octobre 2025, 17h : clôture du dépôt et enregistrement Etape I

Février 2026 : notification des résultats Etape 1 aux coordinateurs et coordinatrices d'un projet éligible

Étape II

Février 2026 : publication de la trame de rédaction ; ouverture d'IRIS pour le dépôt des projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et PRCI (modalité « ANR lead Agency » et « Hors modalité Lead Agency »)

Fin mars 2026 : clôture du dépôt Etape 2

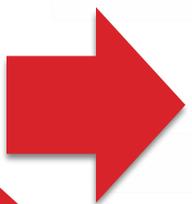
Dernière semaine de mai 2026 : ouverture du droit de réponse aux expertises sur IRIS

Juin 2026 : notification des premiers résultats des projets JCJC, PRME, PRC et PRCE

A partir de juillet 2026 : contractualisation des projets sélectionnés

A partir de septembre 2026 jusqu'à décembre 2026 : publication des résultats PRCI selon le calendrier des négociations avec les différentes agences étrangères

Vous devez informer votre établissement du dépôt de votre projet



Anticipez ! Contactez la DRED dès que possible pour organiser au mieux votre projet en fonction du calendrier

Rédiger sa pré-proposition

Trame de la pré-proposition : 4 pages (y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectif(s) de la pré-proposition
2. Partenariat (consortium ou équipe)
3. Bibliographie

Rédaction en anglais conseillée

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique = excellence scientifique - **Note A obligatoire**
- Organisation et réalisation du projet =
 - le coordinateur (compétence, expertise et implication);
 - le consortium (qualité et complémentarité); l'équipe (qualité et expertise);
 - le projet (apport à la prise de responsabilité du coordinateur et au dvpt de son équipe)

Points d'attention :

- Informations indispensables : choix coordinateur, instrument, axe, acronyme (non modifiables!), durée du projet, montant du budget par partenaire (variation max autorisée de +/- 7% entre les 2 étapes => le budget doit déjà être estimé de manière précise)
- CV
- Résumé du projet en français et en anglais + mots clés + ODD
- Informations administratives
- Horizon Europe (projet en cours ou à venir?)
- Engagements des participants / limite d'implication et d'éligibilité

La pré-proposition en détail :

1. Contexte, positionnement et objectifs de la pré-proposition

- Bien choisir son **axe scientifique**
- Projet **novateur et ambitieux** dans l'objet, la problématique et l'approche méthodologique ; plus-value en termes de production de connaissances
- Projet à **fort impact**, dont dimension d'utilité publique
- Couverture **disciplinaire** : pluridisciplinarité encouragée
- Considérer la dimension **sexe/genre**, les aspects éthiques, de science ouverte, de gestion des données

| PRCI et PRCE | PRC | JCJC | PRME |
|--|---|------|------|
| Les PRCI et PRCE ne sont pas évalués en étape 1. | Critère 1 : Qualité et ambition scientifique (critère discriminant : notation A obligatoire) | | |
| | ▪ Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche | | |
| | ▪ Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art | | |
| | ▪ Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre | | |
| | ▪ Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi | | |

La pré-proposition en détail :

2. Partenariat (consortium ou équipe)

- Constituer une **équipe** structurée et compétente
- **Complémentarité** des compétences et synergie entre les équipes
- Expérience, compétences et expertise du **coordinateur** de projet

| PRCI et PRCE | PRC | JCJC | PRME |
|--|---|------------------------------------|--|
| Les PRCI et PRCE ne sont pas évalués en étape 1. | Critère 2 : Organisation et réalisation du projet (critère non discriminant) | | |
| | ▪ Compétence, expertise et implication du coordinateur / de la coordinatrice scientifique | | |
| | ▪ Qualité du consortium et complémentarité des contributions. | ▪ Qualité et expertise de l'équipe | ▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice et au développement de son équipe |

3. Bibliographie

- Liste des références bibliographiques de la pré-proposition relative à **l'état de l'art**
En lien avec le **critère 1 : Qualité et ambition scientifique**

Le budget

- **A prévoir dès maintenant : montant du budget par partenaire**
Variation max autorisée de $\pm 7\%$ entre les 2 étapes => le budget doit déjà être estimé de manière précise
- **Min 15K € par partenaire** financé, pas de plafond imposé, budget en adéquation avec les besoins du projet
- **Coûts éligibles :**
 - Frais de **personnels** recrutés pour le projet comptabilisés en personnes-mois
Décharge d'enseignement possible pour les JCJC (96H ETD max par an)
 - **Equipements** (instruments et matériels acquis pour la réalisation du projet)
 - **Prestations de service** : développement informatique, traitement de données, enquêtes, traductions...
 - **Autres frais** : frais de mission et de réception, organisation d'événements...

Contactez
appel-projet@liste.parisnanterre.fr
pour établir votre budget

Attention : L'instrument, l'axe, le coordinateur, l'acronyme et l'idée générale du projet ne peuvent pas être modifiés en Étape II

Et la proposition détaillée ?

Trame de la proposition détaillée : 20 pages (y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectifs de la proposition

- a. Objectifs et hypothèses de recherche
- b. Positionnement par rapport à l'état de l'art
- c. Méthodologie et gestion des risques
- d. Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi

2. Organisation et réalisation du projet

- a. Coordinateur scientifique et son consortium / son équipe
- b. Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

3. Impact et retombées du projet

4. Bibliographie

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique
- Organisation et réalisation du projet
- Impact et retombées du projet

Le site de dépôt

Une plateforme unique : <https://iris.anr.fr/fr/login>

- Identité du projet, partenaires, mots-clés... à retrouver dans chaque onglet
- Des documents à joindre : la pré-proposition de 4 pages, CV
- Engagements vis-à-vis des limites d'éligibilité et d'implication, accord de la hiérarchie
- Dépôt du projet si possible **en anglais**

| | |
|------------------------------------|---|
| Instrument de financement | ● |
| Identité du projet | ● |
| Résumés | ● |
| Mots clés ERC | ● |
| Mots clés CES | ● |
| Mots clés libres | ● |
| Objectifs de Développement Durable | ● |
| Informations complémentaires | ● |
| Experts non souhaités | ● |
| Partenariat | ● |
| Pré-proposition | ● |
| Synthèse du projet | ● |
| Engagements | ● |
| Dépôt de la pré-proposition | ● |

L'Agence Nationale de la Recherche : les attentes vis-à-vis des coordinateurs de projet et les appuis à l'UPN

- **Éthique, intégrité scientifique et déontologie** : réflexion sur les enjeux éthiques qui pourraient être soulevés par les objectifs, la méthodologie ou les résultats attendus du projet de recherche et de leurs applications. => [Comité d'Ethique de la Recherche et DPO](#)
- **Sexe / genre** : donner une visibilité équitable des travaux de recherche qui seront produits, qu'ils soient portés par des femmes ou par des hommes ; prendre en compte la dimension sexe et/ou genre dans la recherche, quel que soit le domaine, afin d'écartier les biais de genre dans la production des savoirs et d'anticiper les conséquences potentielles de leurs applications. => [Centre de coordination pour l'égalité et la non-discrimination](#)
- **Publications scientifiques, données de la recherche, codes sources et logiciels** : Garantir l'accès ouvert immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs, déposer les textes intégraux dans HAL, établir un PGD. => [Atelier de la donnée de Nanterre](#)
- **Promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et du dialogue science et société** : mener et/ou à participer à des activités de transfert de connaissances vers les citoyens, citoyennes et décideurs. => DRED - Chargée de projet SAPS - Contact : appel-projet@liste.parisnanterre.fr
- **Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées** : déclarer une potentielle utilisation de ressources génétiques durant les projets. => [Cellule APA MESR](#)
- **Dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST)** : protéger l'accès aux savoirs et savoir-faire stratégiques ainsi qu'aux technologies sensibles. => fsd@parisnanterre.fr CC appel-projet@liste.parisnanterre.fr

Mesures incitatives à l'Université

Evolution du référentiel des charges pour fonctions voté lors du CA du 07/07/2025

Montage (C23B)

Préparation au dépôt d'un projet ANR coordonné par l'UPN et en gestion UPN :

- Projet ANR PRC : 24h max phase 1 / 24h phase 2 ou 48h phase 2
- PRCE, PRCI : 48h phase 2
- Projet ANR JCJC, PRME : 12h max phase 1 / 12h phase 2 ou 24h phase 2

Pilotage de projet de recherche (C23A)

Coordinateurs ou partenaires scientifiques de projets lauréats impliquant des recrutements d'au moins 12 mois et en gestion financière à l'université suite à un contrat de collaboration public/privé ou à un appel à projet national ou international sous réserve d'acceptation de la CR.

- maximum 48h la 1ère année, 24h les années suivantes

Déclarer dès que possible l'intention de dépôt à la DRED (pôle ingénierie de projet) pour inscription à la CR et à l'UFR pour l'organisation du service

Offre d'accompagnement

Service commun de la documentation

Aspects « science ouverte » du projet

- **Ouverture des publications** issues du projet (open access, accords transformants, stratégie de non-cession des droits, texte intégral à déposer dans HAL)
science-ouverte@liste.parisnanterre.fr
- **Ouverture des données de recherche**, rédaction d'un **plan de gestion de données**

Atelier de la donnée ADN : donnees-recherche@liste.parisnanterre.fr

Dépôt du projet

- Vérification de la mise à jour du **RNSR** pour mon labo
science-ouverte@liste.parisnanterre.fr
- Accompagnement à la création d'un **Orcid**
science-ouverte@liste.parisnanterre.fr

Le Service Valorisation et appui à la recherche de la DRED

Réseau des chargé·es d'appui à la recherche

Adresse générique : appel-projet@liste.parisnanterre.fr

La Dred vous propose un accompagnement à chaque étape de votre projet. Contactez-nous le plus en amont possible !

**Session de travail - ANR phase 1
25/09/2025 à 10h
Max Weber (salle séminaire 2)**

Les outils conçus par notre service :

- [La boîte à outils AAPG ANR](#)
- [Les guides pour les enseignant·es chercheur·es](#)

Liens utiles

- [Présentation de l'AAPG 2026](#)
- [Texte de l'appel à projets générique 2026](#)
- [Guide de l'appel à projets générique 2026](#)
- [Plateforme de dépôt IRIS](#)
- [Règlement financier de l'ANR](#)
- [Le Plan de Gestion de Données \(PGD\)-FAQ](#)
- [Les rendez-vous de l'ANR 2026 \(cycle de webinaires\)](#)